



Les sections d'établissement

CGT, FO, SNES, SUD du Lycée de l'Elorn vous informent :

REFORMES DU BAC, DU LYCEE ET DE L'UNIVERSITE

Une entrée à l'Université sélective :

Le Bac ne sera désormais plus qu'une condition nécessaire mais pas suffisante pour s'inscrire à l'Université. Une sélection des élèves de lycée aura lieu dans le secondaire puis à l'entrée de l'Université selon des critères scolaires (notes de 5 trimestres, notes des épreuves anticipées du Bac), des critères extrascolaires (motivation, projet, brevets d'État, validation de MOOC, travail comme animateur, bénévolat...), et les avis des enseignants et du chef d'établissement -1-. Les quotas fixés par le recteur -2- détermineront la sélectivité des filières.

Des enseignants transformés en acteurs de la sélection :

Des dispositifs destinés à mettre en place la sélection généralisée seront mis en place (2ème professeur principal, nouveau thème de TPE "agir pour l'avenir", deux semaines d'orientation, étudiants ambassadeurs...-3-). Au premier conseil de Terminale, les enseignants devront commencer à mettre en oeuvre cette sélection en émettant un avis pour les 10 choix non hiérarchisés et formulés sur la plate-forme "ParcoursSup" (qui remplace APB).

Le deuxième conseil de classe examinera les voeux des élèves puis le chef d'établissement donnera un avis pour chaque vœu via une "Fiche avenir" qui sera transmise aux Universités (qui opéreront alors une deuxième phase de sélection). -4-

Tout professeur en Terminale devra fournir, pour chacun des 10 vœux, une appréciation (soit 350 appréciations pour 35 élèves) -5- : chacun peut mesurer l'augmentation considérable de sa charge de travail !

Les deux professeurs principaux (indemnisés par une ISOE "modulée") assureront un suivi plus individualisé des élèves, aideront à remplir la fiche individuelle de chaque élève pour le 1er conseil de classe, coordonneront la rédaction des "Fiches avenir" (10 par élève) et en feront une synthèse pour le chef d'établissement avant le deuxième conseil de classe. -6-

Un bac liquidé, des conditions d'enseignement dégradées et une sélection sociale à la clé :

Le Bac se transformera :

- 4 épreuves en terminale, 2 épreuves dites universelles (une épreuve de philosophie commune à tous les candidats, une épreuve orale sur la base d'un mini-mémoire interdisciplinaire suivi d'un entretien et de questions sur l'ensemble du programme de Terminale).
- 2 épreuves de spécialité, choisies par le lycéen.
- Mise en place du contrôle continu (Il existe déjà sous la forme d'épreuves en cours d'année pour les langues).
- Epreuve Anticipée de Français maintenue en première.

Autrement dit, c'est la destruction de l'enseignement propre à chaque discipline et la disparition pure et simple de certaines disciplines. C'est l'instauration d'un Bac "maison".



Sources :

-1- Plan étudiants de 44 pages : "Les attendus sont les connaissances et les aptitudes qui sont nécessaires à un lycéen lorsqu'il entre dans l'enseignement supérieur. Ils prennent en compte à la fois les bulletins de 1ère et de la terminale (1er et 2d trimestre) et les résultats aux épreuves anticipées du baccalauréat, mais ils reposent aussi largement sur la motivation : certaines formations pourront par exemple demander une lettre de motivation, la présentation d'un projet personnel ou associatif, la mise en valeur d'un projet professionnel ou encore de suivre certains MOOC."

-> exemple pour la filière STAPS : "cet investissement et ces responsabilités peuvent notamment être attestés par la possession d'un BAFA ou de brevets fédéraux, par un travail d'animateur en club sportif ou par un engagement de secouriste ou pompier"

-> exemple pour les PACES (santé) : "Les candidats pourront joindre à leur dossier le certificat électronique [d'un MOOC] attestant qu'ils ont suivi cette formation."

-2- Projet loi Vidal : "Lorsque l'effectif des candidatures excède les capacités d'accueil d'une formation, les inscriptions sont prononcées par le président ou directeur de l'établissement dans la limite des capacités d'accueil, après vérification de la cohérence entre, d'une part, le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation initiale ou ses compétences et, d'autre part, les caractéristiques de la formation."

-3- Vade-mecum professeur à destination des acteurs de la communauté éducative : Le TPE "Agir pour son Avenir" permet notamment de "construire un parcours de formation et d'orientation cohérent intégrant la préparation de l'après-bac".

-4- idem source 3 : "A la suite du second conseil de classe et des échanges avec l'équipe pédagogique, le chef d'établissement émet un avis sur chaque vœu d'élève qui sera porté à la connaissance des établissements d'enseignement supérieur sollicités"

-5- Plan étudiants de 4 pages : "Chaque vœu fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement"

-6- idem source 3 : "Les deux professeurs principaux auront pour mission d'assurer un suivi plus individualisé des élèves, de les guider dans l'élaboration de leur projet d'orientation (...). Ils "seront en mesure de recevoir plus facilement et plus souvent les familles". Ils "coordonnent la rédaction des "fiches Avenir" et préparent en vue du deuxième conseil de classe, une synthèse des candidatures de chaque élève."

QUE POUVONS-NOUS FAIRE POUR CONTRER, DÈS MAINTENANT, CETTE FUNESTE RÉFORME EN MARCHÉ ?

- Revendiquons la restitution de toutes les heures disciplinaires et de tous les dédoublements nationaux supprimés par la réforme Châtel de 2010.
- Adoptons collectivement une motion qui dit notre refus, dès les conseils de classe du premier trimestre, d'émettre des avis sur les projets d'études post-bac de nos élèves de terminale.
- Adoptons collectivement une motion qui dit notre refus, au second trimestre, de valider les vœux d'orientation de nos élèves.
- Informons, par tous les moyens possibles, nos collègues, nos élèves et leurs parents, du caractère injuste et pernicieux de ce dispositif.
- Sachant que rien ne s'obtient sinon par l'instauration d'un rapport de force, par la lutte et la grève, préparons-nous dès maintenant à refuser la logique à l'œuvre, toutes et tous ensemble : enseignants et personnels du secondaire, du supérieur, lycéens, étudiants, parents.

Oui au maintien du BAC, comme diplôme de fin d'études et premier grade universitaire, avec des épreuves nationales, anonymes, et ponctuelles pour tous les enseignements !

NON à la disparition de l'accès libre à l'université !

NON à la sélection, à une procédure basée sur un pseudo mérite, sur des critères extrascolaires, procédure fondamentalement inégalitaire!

NON à la mise en crise délibérée de l'université, visant à pouvoir la réformer selon les intérêts du patronat et des classes dominantes !

OUI à la construction de nouvelles universités, car c'est le seul moyen de régler les problèmes de non-affectation tout en satisfaisant les choix des élèves. Il est prévu 40.000 étudiants supplémentaires à la rentrée 2018, de sorte qu'il faudrait entreprendre, dès maintenant, la construction de 10 nouvelles universités en France et créer tous les postes nécessaires !

OUI à une hausse substantielle des moyens accordés à l'Education, de la maternelle à l'université !

RETRAIT DU PROJET BACCALAUREAT BLANQUER !

RETRAIT DU PROJET DE LOI *PLAN ETUDIANTS* !

Motion adoptée

lors de l'heure d'information intersyndicale

du 28 novembre 2017, Lycée de l'Elorn, Finistère

PPCR / Journée de carence :

Les personnels du lycée de l'Elorn, réunis en heure d'information syndicale le 28 novembre, à l'initiative des sections d'établissement CGT, FO, SNES, SUD ont pris connaissance des conséquences de PPCR et de l'évaluation. PPCR individualise les rémunérations et les carrières, rallonge le déroulement de carrière. L'évaluation accentue les pouvoirs des chefs d'établissement et place les personnels dans une position d'insécurité et de pressions permanente. Elle relève d'un management de type privé. Les personnels ne veulent ni de PPCR, ni de l'évaluation qui en découle. Ils revendiquent au contraire une augmentation conséquente de leur salaire et la suppression de la journée de carence.

Loi Travail-Ordonnances / BAC :

La casse du code du travail annonce le démantèlement du statut de la fonction publique et des statuts particuliers. Les projets du ministère concernant le BAC s'inscrivent dans la même logique que celle de la loi Travail et des ordonnances dont il faut obtenir le retrait : destruction des conventions collectives qui reconnaissent les qualifications des salariés sur l'existence des diplômes nationaux. Le BAC diplôme de fin d'étude secondaire, premier grade universitaire, doit rester un diplôme organisé sous forme d'épreuves ponctuelles, nationales et anonymes. Non au Contrôle continu et aux épreuves modulaires laissées au choix des candidats.

Lycées professionnels / LP Jean Moulin Plouhinec :

Ce que projette le gouvernement concernant la voie professionnelle s'inscrit dans la volonté de développer l'apprentissage au détriment de l'enseignement professionnel sous statut scolaire dans les LP. Les PLP ne laisseront pas détruire leur statut. Ils refusent d'être livrés aux mains des Régions et des patrons. Depuis 10 ans, 183 Lycées Professionnels ont été fermés en France. Les personnels de l'Elorn s'opposent à la volonté de la Région et du Rectorat de fermer le LP de Plouhinec à la rentrée 2018. Ils soutiennent les professeurs, les personnels administratifs, Vie scolaire et les agents dans leur combat pour le maintien et le développement du LP.
